

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGUIDEL

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs André GUILLAUME, Maire, Valérie HELARY, Bernard HELARY, Virginie LACHIVER, Michel LE VOGUER, Jean-François PRIGENT, Mickaël LE CHEVANCE, Katell ROBIN, Mélina BOURSE, Céline FELIN, Catherine HANOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Fabrice ROLLAND,

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS : Béatrice HILLION, Jean-Didier SAINT-JALMES

A DONNE POUVOIR :

Secrétaire de séance : Mélina BOURSE

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de membres votants :	11
Nombre de membres absents :	3
Nombre de membres exclus :	0

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 2 avril 2025
- Convention de participation au fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22 pour les exercices 2025 et 2026
- Convention transport scolaire - Avenant n°3
- Monument aux morts : Inscription d'un nom
- Devis
 - Programme de voirie 2025
 - Travaux sanitaires services techniques
 - Habillage vestiaire terrain de football
 - Elagage des chênes
 - Curage de douves
 - Passage épareuse
- Questions diverses

25-05-01 / Approbation du procès-verbal du 2 avril 2025

Monsieur Le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2025 et invite les membres présents à faire part de leurs observations.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal du 2 avril 2025.

25-05-02 / Convention de participation au fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22 pour les exercices 2025 et 2026

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement.

Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de police administratives générales et spéciales confèrent au maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

La politique de sécurité civile costarmoricaine s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,
- 339 véhicules légers (ambulances, véhicules tout usage),
- 3 engins spéciaux affectés au CIS de Bréhat,
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants. En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.

En raison des échéances à venir, le fonds de concours est proposé pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration du SDIS a validé le 11 avril dernier la création de ce fonds de concours communal volontariste sur la base d'1,50€ par habitant (population DGF 2024).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu le rapport présenté ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

DELIBERE :

Article 1^{er} :

La participation annuelle au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 est approuvée sur la base de 1,50€ par habitant (population DGF 2024).

Article 2 :

Une subvention d'investissement de 1 029,00€ est attribuée au SDIS 22 pour chacune des années du fonds de concours.

Article 3 :

La convention jointe en annexe portant sur les exercices 2025 et 2026 est approuvée.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, article comptable 20415331 – Subventions d'équipement aux EPL à caractère administratif / Biens mobiliers, matériels et études.

Article 5 :

Monsieur le maire est autorisé à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

25-05-03 / Convention transport scolaire – Avenant n°3

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil l'avenant n°3 à la convention de coopération relative au transport scolaire entre la commune de Tréguidel et la Région Bretagne.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention de deux années soit pour les années scolaires 2025/2026 et 2026/2027. Mais aussi d'actualiser les conditions de coopération entre la Commune de TREGUIDEL et la Région Bretagne concernant les services de transport scolaire régionaux

Les autres dispositions de la convention du 21 septembre 2022, des avenants n°1 du 20/08/2024 et n°2 du 28/10/2024 restent inchangées.

Le présent avenant prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Vu la convention,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention et à effectuer toute démarche afférente à ce dossier.

25-05-04 / Monument aux morts : Inscription d'un nom

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'un mail reçu le 25 Avril 2025 de Mr Jimmy TUAL, des Amis de la fondation pour la mémoire (AMFD 22) qui demande l'inscription d'un militaire reconnu Mort Pour la France non inscrit sur le Monument Aux Morts de la commune.
(Alexandre Gicquel, militaire mort pour la France en 1954 et né à Tréguidel)

Pour donner suite à sa demande Monsieur le Maire a fait une demande de devis pour l'inscription d'Alexandre GICQUEL sur le Monument Aux Morts.

Il présente le devis : Pompes Funèbres MORVAN – 256.00€

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis des Pompes Funèbres MORVAN d'un montant de 256.00€ concernant la gravure.

25-05-05 / Devis – Programme de voirie 2025

M. Le Maire présente aux membres du Conseil les devis reçus concernant le programme de voirie 2025.

- COLAS – 112 082.40€ + 1080.00€
- EUROVIA – 101 623.62€

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

VALIDE les devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 113 162.40€

25-05-06 / Devis – Travaux sanitaires services techniques

M. Le Maire présente aux membres du Conseil les devis reçus concernant la mise en place de sanitaire dans le hangar communal.

- SARL Antoine COLAS – 14 791.14€ + 419.76€ (Electricité HANGAR)
- LE GRAET RENOVATION – 16 049.84€

- P2C MAINTENANCE – 19 491.91€
- PLOMBERIE Gilles GHILARDI – 11 702.04€

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

VALIDE les devis de l'entreprise SARL Antoine COLAS pour un montant de 15 210.90 €

25-05-07 / Devis – Habillage vestiaire terrain de football

REPORT AU PROCHAIN CONSEIL

25-05-08 / Devis – Elagage des chênes

M. Le Maire présente aux membres du Conseil le devis reçu concernant l'élagage des chênes.

- L'APPEL DES CIMES – 840.00€

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis L'APPEL DES CIMES d'un montant de 840.00€.

25-05-09 / Devis – Curage de douves

M. Le Maire présente aux membres du Conseil les devis reçus concernant le programme de voirie 2025.

- COLAS – 9 462.00€
- ETA Mickaël HELARY – 4 198.20€

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à

Pour : 10
Abstention : 1 (Valérie HELARY)
Contre : 0

VALIDE le devis de l'entreprise ETA Mickaël HELARY pour un montant de 4 198.20€

25-05-10 / Devis – Passage épareuse

M. Le Maire présente aux membres du Conseil les devis reçus concernant le programme de voirie 2025.

- ETA Mickaël HELARY – 5 289.60€
- EDOUARD CORBEL - 4 560.00€

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à

Pour : 10
Abstention : 1 (Valérie HELARY)
Contre : 0

VALIDE le devis de l'entreprise EDOUARD CORBEL pour un montant de 4 560.00€

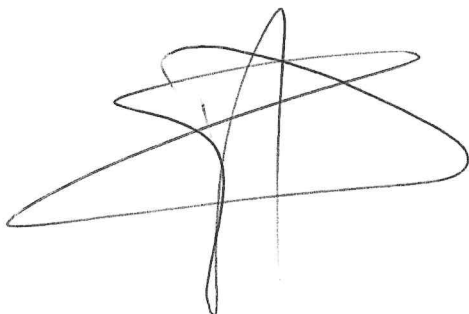
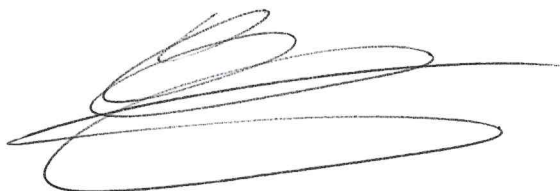
- Le Maire informe les membres du Conseil du retour des cloches semaines 24 – 25.

- Le Maire explique au Conseil la demande de Mr PINEL habitant au lieu-dit le Rest qui sollicite la mairie pour refaire la traversée de route devant chez lui.
Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité que comme il s'agit d'une dégradation qui concerne un accès privé (raccordement entre l'entrée du terrain et la voie publique) c'est au propriétaire d'en assurer l'entretien et la remise en état.

La séance est levée à 21h00

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

☆☆☆

A stylized, abstract handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke.A handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal, wavy lines that form a broad, sweeping shape.